

Compte rendu du Comité de Programmation Du 8 mars 2017

Collège public

Membres publics titulaires		Membres publics suppléants	
Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS	Présent	Monsieur Pierre LEROY	Présent
Monsieur Christian GROSSAN	Présent	Monsieur Jean-Paul HOFFMANN	Présent
En attente de nomination	/	Monsieur Maurice DUFOUR	Présent
Monsieur Jean CONREAUX	Présent	Monsieur Camille FAURE	Excusé
Monsieur Jean Louis PONCET	Absent	Monsieur Jacques BONNARDEL	Absent
Madame Laura FOURNIER	Présent	Monsieur Jean Pierre BOULET	Excusé
Monsieur Hervé BUISSON	Présent	En attente de nomination	/
Monsieur Emmanuel SILVESTRE	Présent	En attente de nomination	/
Monsieur Jean LAGIER TOURENNE	Absent	Monsieur François PHILIP	Présent

Publics 8/ 9 voix délibérantes

Collège privé

Membres privés titulaires		Membres privés suppléants	
Monsieur Jacques DEMOULIN	Présent	Monsieur Jean-Pierre LAMIRAL	Excusé
Monsieur Luc MARCHELLO	Présent	Monsieur Nassire HADJOUT	Présent
Monsieur Joël PRUVOT	Présent	Monsieur Bernard LIGIER	Excusé
Madame Dominique BAYARD	Présent	Monsieur Michel ROUSSEAU	Excusé
Madame Claire ANDRES	Présent	Monsieur Alexandre GOYET	Excusé
Madame Miren KERBRAT	Présent	Madame Myriam JAMAL	Excusée
Madame Carine PIONETTI	Présent	Madame Claire MARCOZ	Excusée
Monsieur Olivier ANTOYE	Excusé	Madame Bénédicte MAZAS	Excusée
Madame Marion DOUARCHE	Excusée	Monsieur Nicolas BERGER	Excusé
Monsieur Samuel LAVERGNE	Excusé	Monsieur Jean-François ALBRAND	Absent

Privés 7/ 10 voix délibérantes

Membres invités présents : Madame Anne Marie FORGEOUX, Conseillère régionale et Monsieur Marc JOANNY, Chef du Service PNR et Territoires ruraux du Conseil régional PACA.

Participant à la réunion : Daphné Khalifa, Directrice du PETR, Caroline MACLE et Alison EYRAUD, GAL Pays du Grand Briançonnais.

La règle du double quorum prévoyant que la moitié des 20 membres du Comité de programmation ayant voix délibérante soit présente et que parmi ces membres présents, au moins la moitié soit des membres du collège privé, est ainsi vérifiée.

Nombre de partenaires publics et privés obligatoires pour obtenir le quorum : 10

Nombre de membres présents ayant voix délibérante : 15

Nombre de partenaires privés obligatoires pour obtenir le double quorum : 5

Nombre de partenaires privés présents ayant voix délibérante : 7

En date du 8 mars, le Comité de programmation du GAL Pays du Grand Briançonnais s'est tenu dans la salle de réunion de la Mairie de Villard Saint Pancrace. Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Président du GAL, ouvre la séance à 18h10.

La règle du double quorum est vérifiée. Sont présents à l'ouverture de la séance et ayant droit de vote, 8 membres du collège public et 6 membres du collège privé.

Le Président ouvre la séance en présentant les nouveaux membres :

- Madame Laura FOURNIER titulaire représentant la CC Guillestrois Queyras,
- Supplée par Monsieur Jean-Pierre BOULET
- Monsieur Jean Louis PONCET titulaire représentant la CC Guillestrois Queyras,
- Supplée par Monsieur Jacques BONNARDEL
- Monsieur Hervé BUISSON titulaire représentant la CCI, son suppléant est en cours de désignation

Suite au changement du conseil d'administration du Conseil de Développement territorial :

- Monsieur Jacques DEMOULIN, Président du Conseil de Développement, prend la place de Monsieur Pierre CHAMAGNE
- Monsieur Joël PRUVOT, suppléant de Monsieur Jacques DEMOULIN devient titulaire
- Monsieur Bernard LIGIER, est nommé suppléant de Monsieur Joël PRUVOT

Ordre du jour :

- 1/ Validation du compte rendu du Comité de programmation du 14 décembre 2016 et rapport d'activité 2016
- 2/ Validation de l'avenant de la convention GAL / Autorité de gestion / Organisme payeur
- 3/ Programmation des dossiers « Soutien pour les frais de fonctionnement et l'animation – Années 2015 et 2016 »
- 4/ Projets pour avis d'opportunité
- 5/ Prochains appels à projets, date du prochain comité de programmation et questions diverses

1/ Validation du compte rendu du Comité de programmation du 14 décembre 2016 et rapport d'activité 2016

Aucune remarque n'est apportée sur le compte rendu du dernier comité.

Décision du comité de programmation : Vote favorable à l'unanimité

Le rapport d'activité est consultable sur le site internet du PETR, rubrique LEADER – Les actions et projets LEADER. Ce document n'a pas à être voté, il est disponible pour information et pour suivre le travail réalisé par l'équipe technique.

2/ Validation de l'avenant de la convention GAL / Autorité de gestion / Organisme payeur

Deux avenants à la convention doivent être réalisés. Un premier comprenant les points à modifier urgemment, un deuxième où il faut encore du temps pour faire les modifications ; les 13 GAL de PACA suivront le même calendrier.

Le Président présente les avenants proposés :

1^{er} Avenant : Modifications des annexes 6 et 8		
Sont supprimé et ajouté :		
Annexe 6 : FICHES-ACTIONS MOBILISEES PAR LE GAL	Paragraphe « 8. Montants et taux d'aide applicables » de la fiche action 9 Coopération (relatif à la mesure 19.3)	« Le soutien financier du soutien technique préparatoire est plafonné à 6 000-€ 50 000 € d'aides publiques pour tout le programme par GAL avec un montant d'aides publiques maximum de 6 000 € par projet ».
	Paragraphe « 5. Coûts ou dépenses éligibles » de la fiche action 10 Animation et gestion LEADER (relatif à la mesure 19.4)	<p>« <i>Dépenses éligibles</i> » :</p> <p><i>Fonctionnement (Coûts liés à l'animation-gestion-évaluation et communication de la mise en œuvre de la stratégie) :</i></p> <p><i>Frais de personnel : salaires chargés (dont primes, indemnités et avantages divers à l'exclusion des primes d'intéressement et des rémunérations liées à la participation) sur la base d'un forfait de 1720h/an.</i></p> <p><i>Coûts indirects des structures maîtres d'ouvrage dédiés à la mesure : sur la base d'un forfait de 7% 15% des frais de personnel directs éligibles.</i></p> <p><i>Frais de déplacements directement liés à l'animation, la gestion, l'évaluation LEADER</i></p> <p><i>Frais de déplacement (sur la base du barème fiscal en vigueur), restauration et hébergement liés à la mise en œuvre du programme : Indemnités de repas (dépense plafonnée à 17,40 €/pers) Frais d'hébergement (dépense plafonnée à 62,20 €/pers en France et à 74,64 €/pers à l'étranger)</i></p> <p><i>Coût de prestation de service pour la formation, l'animation le suivi-évaluation, la gestion.</i></p> <p><i>Frais de communication (site Internet, matériel pour l'élaboration d'outils de communication...)</i></p>
Annexe 8 : CIRCUIT DE GESTION LEADER – dossiers PETR	Rubrique A "Instruction de la demande d'aide" - ligne "Information de l'AG et de financeurs potentiels"	<p>A la ligne "Information de l'AG et de financeurs potentiels"</p> <p>Pour la colonne "Délégation de mission" :</p> <p>☐ OUI NON – AG</p>



2ème Avenant : Modifications des annexes 1, 3 et 9

Annexe 1 : liste des Communes constitutives du GAL	<ul style="list-style-type: none">• Ajout de la Commune Vallouise-Pelvoux, remplaçant les Communes de Vallouise et Pelvoux suite à leur fusion• Ajout de la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras, remplaçant les Communautés de communes du Guillestrois et de l'Escarton du Queyras suite à leur fusion• Modification de la colonne « population » suite à la mise à jour des données de l'INSEE
Annexe 3 : Composition du comité de programmation	<ul style="list-style-type: none">• Retrait des membres ne siégeant plus et ajout des nouveaux membres
Annexe 9 : Procédures de gestion internes du GAL	<ul style="list-style-type: none">• Mise en conformité suite aux modifications de l'annexe 8 dans le 1er avenant

Les membres du comité n'ont aucune remarques ou modifications à apporter.

Décision du comité de programmation : Vote favorable à l'unanimité

3/ Programmation des dossiers « Soutien pour les frais de fonctionnement et l'animation – Années 2015 et 2016 »

Le Président présente les tableaux de programmation des dossiers « Soutien pour les frais de fonctionnement et l'animation » pour les années 2015 et 2016.

Il est demandé ce qui signifie le top up. Il s'agit du financement additionnel possible dans le cas où la part de la dépense publique nationale dépasse le taux attendu en contrepartie du FEADER.

Budget 2015

	Montants demandés	Montants retenus
Frais de personnel : frais salariaux chargés (Exercice sur 3 mois – 1 technicien)	10 651,42 €	9 951,35 €
Coûts indirects (liés aux frais salariaux)	745,60 €	696,59 €
Total	11 397,02 €	10 647,94 €
FEADER	6 838,20 €	6 388,75 €
REGION PACA	4 558,80 €	4 259,17 €
Total	11 397 €	10 647,92 €
REGION PACA (top up)		199,63 €
Autofinancement		549,45 €

Le montant FEADER à attribuer pour 2015 s'élève à 6 388,75 €. L'enveloppe financière initiale de 375 000 € se voit réduite à 368 611,25 € après déduction du montant soumis à programmation pour l'année 2015.

Les membres ne soulèvent aucune objection.

Décision du comité de programmation : Vote favorable à l'unanimité

Budget 2016

	Montants retenus
Frais de personnel : frais salariaux chargés (1 technicien 1 an – 1 technicien de juin à décembre)	62 901,14 €
Coûts indirects (liés aux frais salariaux)	4 403,08 €
Frais de déplacement, restauration, hébergement	1 706,32 €
Communication	2 503,85 €
Total	71 514,37 €
FEADER	42 908,62 €
REGION PACA	28 605,75 €
Total	71 514,37 €

Le montant FEADER à attribuer pour 2016 s'élève à 42 908,62 €. Après déduction du montant soumis à programmation pour l'année 2016, elle atteint : 352 702,63 €.

Les membres ne soulèvent aucune objection.

Décision du comité de programmation : Vote favorable à l'unanimité

4/ Projets pour avis d'opportunité

L'examen des projets débute à 18h30.

Les membres du comité disposent de « feuille de route » rappelant la procédure, les critères d'opportunité et les fiches actions.

Chaque porteur dispose de 5 minutes pour présenter son projet, puis des questions leur seront posées par les membres du comité avant débat et vote.



Développement de l'activité et nouveaux services valorisant les ressources et savoirs locaux

Le petit oiseau – Nathalie Martin

FICHE ACTION 6

Le porteur présente son projet. Il s'agit d'un site internet, LEPETITOISEAU.FR, un agenda en ligne qui permet de rassembler tous les événements et animations des Hautes-Alpes.

Le projet prévoit de développer le site LEPETITOISEAU.FR afin de garantir plus de visibilité aux acteurs professionnels de proximité, de valoriser davantage les acteurs hauts-alpins, de développer une nouvelle fonctionnalité pour permettre aux professionnels de mettre en avant leurs promotions et offres spéciales, d'encourager le covoiturage entre particuliers et de développer une application permettant d'accéder aux animations et aux professionnels simplement sur mobile.

Coût total du projet TTC	19 560 €
<i>Prestations de services : optimisation développement Internet</i>	7 800 €
<i>Logiciels informatiques : développement d'une application</i>	11 160 €
<i>Communication : 1000 stickers</i>	600 €

Questions/Réponses avec le porteur : Il est demandé quel territoire est couvert par le site. Il s'agit des Hautes-Alpes puisque c'est un site de proximité. En cas de développement, il pourrait être étendu aux Alpes de Haute Provence. Dans ce cas, une personne sur le terrain sera chargée de l'animation.

Le porteur souligne que son site est en lien avec apidae et les offices de tourisme.

Le site propose des prestations aux commerçants (abonnement annuel 150 HT par an). Sont associés environ 100 commerçants.

Il est demandé s'il existe une concurrence dans ce secteur. A la connaissance du porteur, le seul site proposant le même type de prestation est « toutle05.fr ».

Il est demandé en quoi son projet est innovant. Il s'agit d'une base de données des événements ; le moteur de recherche permet une recherche selon une gamme des critères spécifique et par Commune. C'est le seul outil sur le territoire qui permet de faire ce type de recherche.

Concernant la possibilité de réservation sur le site, cela n'est pas possible à ce jour ; il ne s'agit que d'informations. Sur chaque fiche événement, un lien vers le site concerné est proposé.

Le lien vers le site de covoiturage n'est pas encore effectif. Le porteur attend de rencontrer la personne en charge de ce projet.

Une application mobile est prévue dans le projet présenté.

Concernant l'image et l'accessibilité du site, il est référencé sur Google en lien avec le terme « hautes alpes ». Une chaîne télévisée a parlé du site dans une chronique. Il pourrait être intéressant de faire de la publicité sur carnet de campagne. (un article paraît sur carnet de montagne du PETR).

Il y a peu de démarche de publicité puisque le site est d'abord à destination des locaux.

Débat et vote : Il s'agit d'un site connu et apprécié par les habitants du territoire et les touristes.

Nombre de membres ayant droit de vote avant CI	14 (dont 6 membres du collège privé et 8 membres du collège public)
Conflit d'intérêt	0
Abstention	1
Nombre de voix exprimées	13
Avis défavorable	0
Avis favorable sous réserve	0
Avis favorable	13

Décision du comité de programmation : Vote Avis favorable

Madame la Conseillère régionale fait part au comité d'un avis à priori réservé sur ce dossier. Cependant, après la présentation par le porteur, elle donne un avis favorable.

Madame Claire ANDRES, titulaire du collège privé, arrive à la fin du vote sur ce projet portant le nombre de personnes ayant droit de vote à 8 membres du collège public et 7 membres du collège privé.



Développement et pérennisation de la brasserie bio de Briançon

SARL Brasserie 3B

FICHE ACTION 6

La Brasserie Bio de Briançon, seule brasserie certifiée AB du Département des Hautes Alpes, a été créée en 2014. Après trois années d'exercice, il convient dès lors d'augmenter le CA par l'augmentation de la production grâce à des investissements, créer un puis deux emplois en CDI à temps plein et participer à la structuration d'une filière de production de houblons bio locaux et d'une filière de récupération et reconditionnement du verre vide. Les investissements à réaliser sont l'achat d'une embouteilleuse automatique et d'équipements pour mettre en place un marché de la bière bio pression locale.

Coût total du projet HT	49 297 €
<i>Equipements et matériels : Embouteilleuse</i>	<i>38 000 €</i>
<i>Equipements et matériels : Fûts, moulin, générateur vapeur, compresseur</i>	<i>11 297 €</i>

Questions/Réponses avec le porteur : Concernant les liens du porteur avec les autres brasseurs, le porteur est en lien avec le comité du houblon français notamment bio. Le porteur souligne que la filière du houblon conventionnel n'est pas tendue. Le porteur s'approvisionne en Alsace et, pour les orges germées maltées, en Belgique. La filière bio n'est pas développée en France.

Le porteur ne vend pas sur internet. Il est implanté à Gap depuis décembre dernier et a beaucoup de demande sur le Dévoluy.

Concernant la concurrence sur le secteur, il y a 3 brasseries sur le Briançonnais. Néanmoins, la Brasserie 3B n'est pas sur le même produit puisqu'elle est spécialisée dans le bio.

Le porteur produit environ 230 Hectolitre par an conditionnés en bouteilles et quelques futs.

Débat et vote : On peut craindre pour la pérennité de l'entreprise car le porteur est seul. C'est le cas pour un grand nombre d'entreprises du territoire. Il est noté que le porteur est volontaire et motivé. Il a déjà bénéficié d'un soutien LEADER dont les résultats sont très positifs.

Nombre de membres ayant droit de vote avant CI	15 (dont 7 membres du collège privé et 8 membres du collège public)
Conflit d'intérêt	0
Abstention	0
Nombre de voix exprimées	15
Avis défavorable	0
Avis favorable sous réserve	0
Avis favorable	15

Décision du comité de programmation : Vote Avis favorable à l'unanimité

Madame la Conseillère régionale fait part au comité d'un avis favorable sur ce dossier.

Skis et vêtements innovants et performants

SAS Dark Doctor

FICHE ACTION 6

La société SAS Dark Doctor a été créée en décembre 2016. Elle a pour objectif de créer, promouvoir et commercialiser du matériel de sport d'hiver, principalement des skis et des vêtements. L'objectif de la société est d'avoir une offre innovante et moderne, positionnée sur le haut de gamme, avec un fort attachement au territoire, les Hautes-Alpes et Serre Chevalier Vallée.

Dans le cadre du développement de ses produits et de la création de nouveaux produits innovants, la société a en projet notamment pour les skis de déposer un nouveau brevet. Pour les vêtements l'objectif est de se différencier par l'utilisation de matières naturelles à la pointe de la technologie. Pour commercialiser ses produits le développement d'un site Internet performant est incontournable ; il doit être bien référencé. Afin d'assurer le développement de l'entreprise, il est prévu d'embaucher fin 2017 un commercial en CDD de 5 mois et début 2018 un gérant en CDI et une personne en charge de l'administratif en CCD de 1 an à mi-temps.

Coût total du projet TTC	186 700 €
<i>Frais salariaux</i>	15 000 €
<i>Coûts indirects (15% des frais salariaux)</i>	2 250 €
<i>Frais de déplacement, restauration, hébergement</i>	10 000 €
<i>Prestations de services : recherche et création de moules et de prototypes de ski ; recherche et création de patron pour vêtements</i>	149 450 €
<i>Communication Web</i>	10 000 €

La fiche action 6 prévoit un plafond des dépenses à 80 000 €.

Questions/Réponses avec le porteur : Il est demandé où seront produits les skis et les vêtements. Les skis seront produits en Slovénie. Le prix de vente varie de 500 à 700 €. Les vêtements seront produits à Annecy.

Le nom de la marque est un clin d'œil à l'ancienne, White Doctor. Le porteur souhaiterait avoir les deux marques et faire de la communication avec. Hors France le terme Doctor

Le coût de la prestation de service est dû à la nécessité de confectionner des prototypes, des moules et des patrons.

Il est demandé quel est le lien du porteur avec la station de Serre Chevalier. Les photos de publicité de ces marques sont faites dans les Hautes Alpes ; c'est une façon de se différencier. La marque White Doctor est clairement identifiée à Serre chevalier et dans quelques stations voisines.

Le porteur prévoit d'embaucher un emploi à plein temps chargée de la promotion de la prochaine saison et un administratif début 2018 (prochaine saison hiver). Il préfère être prudent car il y a de nombreux concurrents. Mais il note un vrai engouement pour cette marque sur les réseaux sociaux par plusieurs milliers de personnes en très peu de temps.

Le porteur dirige une autre entreprise "La cave à bob » spécialisée dans la vente de vin.

Débat et vote : Il est noté que c'est un projet très conséquent pour une seule personne. La marque White Doctor bénéficie d'une image très positive. Le porteur est une personne très créative et suivie sur les réseaux sociaux.

Le budget annoncé semble étonnant ; il y a peu de frais de personnel par rapport à ce qui annoncé. Il semble que le montant ne corresponde qu'à une partie des frais salariaux.

Nombre de membres ayant droit de vote avant CI	15 (dont 7 membres du collège privé et 8 membres du collège public)
Conflit d'intérêt	0
Abstention	5
Nombre de voix exprimées	10
Avis défavorable	2
Avis favorable sous réserve	0
Avis favorable	8

Décision du comité de programmation : Vote Avis favorable

Madame la Conseillère régionale fait part au comité d'un avis favorable sur ce dossier.

Application Web d'aide à la décision d'engagement dans une escalade glacière & de prévention des risques d'effondrement naturel des cascades de glace ou des risques d'effondrement dus au passage d'un grimpeur

Association Montagne de rêve

FICHE ACTION 6

Le porteur a fait savoir à l'équipe technique qu'il ne pouvait pas venir au comité pour présenter son projet étant toute la semaine en formation.

Il est demandé aux membres du comité d'adopter une procédure en cas de porteur absent. Il est décidé que sera ajouté dans le règlement intérieur que le porteur a l'obligation de venir au comité. S'il justifie son absence, son dossier sera ajourné (*modification du règlement intérieur à soumettre à la prochaine réunion*).

Nombre de membres ayant droit de vote avant CI	15 (dont 7 membres du collège privé et 8 membres du collège public)
Conflit d'intérêt	0
Abstention	0
Nombre de voix exprimées	15
Ajournement	15

Décision du comité de programmation : Ajourné



Acquisition d'une machine à traire mobile neuve sur l'alpage bovin laitier de Catinat à Arvieux en renouvellement de l'ancienne machine

Association Groupement Pastoral du Val d'Izoard

FICHE ACTION 6

Le groupement pastoral est le seul des Hautes-Alpes qui produit du lait, sur les 120 groupements pastoraux du Département. Il cherche à améliorer et optimiser cette activité de production par l'achat d'une machine à traire mobile innovante, dont on retrouve quelques exemples proches en Savoie et dans l'Est de la France depuis peu. Ce sont des machines « à quai », sur lesquelles les vaches sont en hauteur par rapport aux éleveurs, permettant une meilleure hygiène et un confort accru pour la traite. Il s'agit d'une démarche d'utilisation collective des alpages (l'alpage de Catinat est l'un des 3 alpages gérés par le groupement pastoral du Val d'Izoard).

Il peut être aussi noté que cette activité apporte aussi une plus-value touristique, avec l'organisation de deux fêtes estivales autour de la traite par l'office du tourisme, rassemblant parfois jusqu'à plusieurs centaines de personnes. Concernant la machine à acquérir, elle sera dotée d'un pré-refroidisseur pour refroidir le lait directement sur l'alpage, cela représente un gain d'énergie sur l'exploitation. Parmi les équipements liés, on compte un groupe électrogène plus récent qui sera moins consommateur en énergie que le groupe utilisé actuellement.

Coût total du projet TTC	163 078,80 €
<i>Equipements et matériels : Machine à traire + accessoires</i>	<i>138 000,00 €</i>
<i>Equipements liés à la machine</i>	<i>25 078,80 €</i>

Questions/Réponses avec le porteur : La machine fonctionne de juin à octobre grâce à un groupe électrogène au fioul. Le solaire n'est pas suffisant. Le nettoyage se fait grâce à un chafaud sous la machine. Il est demandé combien d'éleveurs l'utilisent. Deux éleveurs utilisent déjà la machine pour 80 laitières. Un autre l'utilisera prochainement. L'installation de jeunes agriculteurs est possible. La machine peut répondre pour 120 laitières ; il y a de la place mais on note des craintes en raison des difficultés du secteur et de la gestion foncière. La machine permet de produire de 45 000 à 50 000 litres sur 4 mois. Le reste de l'année, la machine sera stockée mais elle pourrait être utilisée par un éleveur doté d'un bâtiment. Le coût de la machine paraît élevé : le groupement doit investir dans une machine de gamme supérieure permettant de gagner principalement du temps.

Débat et vote : La Région a été contactée par le CERPAM avant le dépôt de la demande LEADER. Aucune autre aide financière n'a pu être fléchée.

Nombre de membres ayant droit de vote avant CI	15 (dont 7 membres du collège privé et 8 membres du collège public)
Conflit d'intérêt	0
Abstention	1
Nombre de voix exprimées	14
Avis défavorable	1
Avis favorable sous réserve	0
Avis favorable	13

Décision du comité de programmation : Vote Avis favorable

Madame la Conseillère régionale fait part au comité d'un avis favorable sur ce dossier.

Co-construire de nouvelles organisations logistiques et commerciales pour les circuits courts agricoles pour renforcer les échanges et coopérations sur l'ensemble du territoire

Association Echanges Paysans 05

FICHE ACTION 7

L'Association Echange Paysans Hautes-Alpes a été créée fin 2012. C'est une plateforme de distribution de produits agricoles. Son développement est très satisfaisant : un chiffre d'affaires supérieur à 515 000€ la 3ème année (2016), +50% par an, fidélisation des clients, confiance renforcée des producteurs, autonomie et pérennisation en cours....

L'association souhaite d'une part participer au désenclavement des territoires difficiles d'accès pour les circuits courts agricoles et d'autre part sensibilisé à l'utilisation de produits agricoles en circuits courts, les acteurs du tourisme plus éloignés de ces enjeux, notamment dans les stations de ski.

Coût total du projet TTC	49 500 €
<i>Frais salariaux</i>	30 000 €
<i>Coûts indirects (15% des frais salariaux)</i>	4 500 €
<i>Frais de déplacement, restauration, hébergement</i>	4 000 €
<i>Prestations de services : Logistique de prestataire</i>	6 000 €
<i>Communication</i>	5 000 €

Questions/Réponses avec le porteur : Les produits distribués sont toute la diversité des Hautes Alpes (fruits, légumes, viandes, produits laitiers...). En matière de concurrence, l'association note une complémentarité avec les producteurs et distributeurs locaux. Elle ne l'est pas avec Biocoop puisque Echanges Paysans a son portefeuille.

Les dépenses de personnel permettront une dynamisation de l'activité sur le territoire du GAL. L'association est autonome à 80% en 2016 au bout de seulement 3 ans d'activité. Malgré ces bons résultats, la prospection sur le territoire ne peut pas être effectuée d'où l'intérêt d'embaucher une nouvelle personne.

Les coûts logistiques représentent 8 à 10% du coût total. Il s'agit d'un modèle économique serré - avec une marge faible - destiné à maintenir au mieux le coût pour le producteur.

Une plateforme aurait du sens dans le Queyras. Cependant, l'idée est d'abord de rencontrer les acteurs et de vérifier la cohérence du projet.

Débat et vote : L'association est consciente que l'équilibre économique doit être atteint rapidement. C'est presque le cas. Il s'agit d'un concept très intéressant, donnant une adéquation entre l'offre et la demande, avec un personnel fortement impliqué pour mener à bien ses actions. Echanges Paysans participe à l'offre touristique à donner au territoire de demain.

Le Département des Hautes Alpes soutien cette démarche et l'implication du personnel pour mener ses actions.

Nombre de membres ayant droit de vote avant CI	15 (dont 7 membres du collège privé et 8 membres du collège public)
Conflit d'intérêt	0
Abstention	0
Nombre de voix exprimées	15
Avis défavorable	0
Avis favorable sous réserve	0
Avis favorable	15

Décision du comité de programmation : Vote Avis favorable à l'unanimité

Madame la Conseillère régionale fait part au comité d'un avis favorable sur ce dossier.

Création d'une salle de découpe pour vente directe dans l'abattoir de Guillestre
Création de la marque "Viande des Hautes Vallées"

Association Abattoir des Hautes Vallées

FICHE ACTION 7

La création d'une salle de découpe pour vente directe au sein même de l'abattoir poursuit un double objectif : Apporter une plus-value aux agriculteurs du territoire en leur permettant de mieux valoriser leur production et améliorer la rentabilité de l'abattoir en fournissant plus de tonnage par les agriculteurs du territoire.

La création d'une marque ou autre reconnaissance propre à l'abattoir a pour objectif de mettre en valeur les notions de proximité et de circuits courts en vente directe, avec la valorisation de produits locaux ; l'ancrage de l'activité de l'abattoir sur le territoire contribue au maintien de l'agriculture de montagne.

Coût total du projet HT	62 910 €
<i>Prestations de services : étude de faisabilité pour la promotion et la coordination avec les autres marques du territoire, la mutualisation d'outils de commercialisation au bénéfice des agriculteurs et l'élaboration d'un cahier des charge</i>	<i>15 000 €</i>
<i>Equipements et matériels pour la salle de découpe : Billot, tables, évier, étagères, machine sous vide, dénerveuse, scie, balance, ...</i>	<i>32 410 €</i>
<i>Logiciels informatiques</i>	<i>5 750 €</i>
<i>Communication : création logo et supports de communication</i>	<i>3 500 €</i>
<i>Fournitures et travaux : plomberie et électricité de la salle de découpe</i>	<i>2 000 €</i>
<i>Aménagement extérieur : panneau extérieur</i>	<i>1 500 €</i>
<i>Certification et dépôts de brevets : Dépôt de la marque</i>	<i>250 €</i>
<i>Formation à la découpe et à l'hygiène</i>	<i>2 500 €</i>

Questions/Réponses avec le porteur : Des précisions sont demandées sur la marque visée. Il existe déjà Agneau Guil Durance et Patur Alpes. L'idée de la marque est de la rattacher à un bâtiment. Il s'agit surtout d'une reconnaissance, liée à la structure abattoir et non à la SARL.

Une vente au détail est prévue sous format de caissettes.

Le porteur souligne sa volonté de limiter les salles individuelles en proposant une salle commune.

Il est demandé s'il s'agit de matériel neuf ou d'occasion à acquérir. Il est confirmé qu'il s'agit d'un matériel neuf.

Débat et vote : C'est une manière de relancer la filière. L'abattoir de Saint Bonnet a la même démarche.

La Communauté de communes du Pays des Ecrins est perplexe car c'est un gros investissement et se questionne toujours sur la pérennité de l'abattoir.

Il est noté que c'est une chance d'avoir un repreneur et qu'il est constamment nécessaire d'investir.

Pour la Communauté de communes du Briançonnais, il s'agit de la dernière chance qui sera accordée à la structure.

Pour la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras, il serait très difficile de devoir vivre un échec pour cette structure.

Il est difficile de déterminer l'apport de la marque. Ce n'est pas vraiment une marque, le but est de mettre en avant le lieu d'abattage.

Enfin il est rappelé que la Préfet a donné son accord pour relancer l'abattoir si une salle de découpe est installée.

Nombre de membres ayant droit de vote avant CI	15 (dont 7 membres du collège privé et 8 membres du collège public)
Conflit d'intérêt	2 - Madame Claire ANDRES et Monsieur Jean CONREAUX
Abstention	0
Nombre de voix exprimées	13
Avis défavorable	0
Avis favorable sous réserve	0
Avis favorable	13

Décision du comité de programmation : Vote Avis favorable à l'unanimité

Madame la Conseillère régionale fait part au comité d'un avis favorable sur ce dossier.

Objectif transmission reprise d'entreprises en Pays Grand Briançonnais
Chambre du commerce et de l'Industrie (partenariat avec la Chambre d'agriculture, la
Chambre des métiers et de l'artisanat et l'IRCE)

FICHE ACTION 5

La transmission d'entreprise constitue à la fois un enjeu majeur et une opportunité pour l'activité économique du territoire.

Les objectifs sont :

- Proposer un parcours d'accompagnement des cédants pour l'ensemble des domaines d'activité, avec la mise à disposition d'un véritable réseau de professionnels,
- Mettre en place les conditions favorisant la reprise d'entreprise afin de sauvegarder les petites et moyennes entreprises et maintenir l'emploi et les services maillant le territoire.
- Créer des passerelles entre les repreneurs désireux de s'implanter ou de rester vivre sur le territoire et les dirigeants, - Rendre plus visible l'action des acteurs locaux impliqués dans la transmission reprise, - Identifier et attirer des repreneurs à potentiel, en priorité déjà présents sur le territoire, et en capacité de développer les activités à reprendre sur le Pays du Grand Briançonnais.

Cette opération a pour cible potentielle des chefs d'entreprise âgés de 55 ans et plus.

Coût total du projet	118 544 €
<i>Frais salariaux</i>	<i>84 508 €</i>
<i>Des 4 structures partenaires - Soit 313,25 j</i>	
<i>Coûts indirects (15% des frais salariaux)</i>	<i>12 676 €</i>
<i>Prestations de services (21 360 €) détaillé par :</i>	
Phoning (phase 1 – Analyse socio-économique)	4 500 €
Former (phase 2 – Informer et former)	6 060 €
Consultants (phase 3 Accompagnement individuel)	5 400 €
Communication rédaction livrable	5 000 €
Location de salle, matériel, frais de réception	400 €

Questions : Les membres demandent si le projet présenté ne correspond pas à des actions régaliennes confiées aux chambres consulaires même si celles-ci ne le font pas. Le projet permettrait d'accroître la présence des chambres consulaires sur le territoire. Il est à noter que les chambres effectuent des permanences régulières. Il existe un inter consulaire.

Les entreprises ciblées devront faire une démarche individuelle pour solliciter les chambres. L'intervention des chambres sera à l'échelle départementale. Il est souligné que les chambres n'ont pas vocation à intervenir exclusivement sur un territoire. Il s'agit d'une démarche collective et ambitieuse qui permettra d'offrir des services absents à l'heure actuelle.

Dans le dernier programme LEADER, un projet IRCE portait sur cette thématique. Il est demandé quels sont les résultats. Ce projet était spécifique au secteur du bâtiment. La majorité des transmissions reprises ont bien fonctionné. Le projet était porté seulement par l'IRCE d'où la portée limitée du projet. L'impact sera plus important avec le partenariat.

Les frais salariaux sont partagés entre les 4 structures. La prestation externe est en partie liée au phoning.

Débat : Il est rappelé qu'une fiche action est dédiée à ce thème. L'innovant provient uniquement de la dimension partenariale. La régionalisation des chambres a tendance à éloigner le service rendu sur le territoire.

Il est souligné que les chambres consulaires bénéficient déjà de fonds payés par les entreprises.

Nombre de membres ayant droit de vote avant CI	15 (dont 7 membres du collège privé et 8 membres du collège public)
Conflit d'intérêt	3 – Monsieur Emmanuel SILVESTRE / Monsieur Hervé BUISSON/ Monsieur François PHILIP
Abstention	3
Nombre de voix exprimées	9
Avis défavorable	4
Avis favorable sous réserve	0
Avis favorable	5

Décision du comité de programmation : Vote Avis favorable

Madame la Conseillère Régionale fait part au comité d'un avis défavorable sur ce dossier.

Le plan de déplacement inter-entreprises s'intéresse aux déplacements des salariés et des clients de la zone commerciale de l'Espace Sud et a pour ambition de favoriser l'usage des modes alternatifs de transport. Plusieurs objectifs sont visés :

- Réduire l'impact environnemental de l'Espace Sud en diminuant les émissions de gaz à effet de serre,
- Favoriser l'usage des modes alternatifs de transport afin de diminuer la pression de stationnement et de circulation lors des périodes les plus chargées,
- Mener un projet commun entre les différentes enseignes adhérentes de l'association afin de créer une dynamique commune sur une thématique écologique,
- Inciter l'usage des modes alternatifs afin de redonner du pouvoir d'achat et du confort aux salariés et usagers de l'Espace Sud.

Pour cela le projet s'articule en 3 phases :

- Une première phase de diagnostic qui permet de prendre en compte les difficultés rencontrées et les besoins, tant chez les salariés que chez les usagers,
- Une seconde phase de construction du plan d'action, toujours en étroite collaboration avec les usagers (salariés et clients),
- Une troisième phase d'animation et de communication.

Coût total du projet TTC	21 900 €
<i>Prestations de services : Prestation d'études et de conseil</i>	
<i>Diagnostic – Enquêtes - Animation – Communication – Analyse des résultats – Restitution – Point info transport – Challenge mobilité - Relations presse et réseau sociaux – Marketing...</i>	21 900 €

Questions : Il est noté qu'un projet similaire a été mis en œuvre à l'hôpital de Briançon. Il est demandé si l'association a eu un retour sur le bilan de l'étude pour l'hôpital. L'association a échangé avec la chargée de mission pour l'hôpital ; le projet est en phase finale. Les retours sont plutôt positifs car l'établissement est sollicité pour faire des tests avec des Vélos à Assistance Electrique pour que le personnel puisse essayer le matériel.

Les membres du comité soulignent que cela permettrait des économies pour les salariés. Il existe déjà une indemnité vélo. L'association remarque que les réunions préalables ont révélé que beaucoup d'entreprises n'étaient pas au courant que de tels dispositifs existaient. L'information des entreprises est l'un des objectifs du projet.

Le projet est préparé depuis le printemps dernier.

Il est demandé s'il s'agit d'une démarche participative et interactive. Rien n'est figé, l'association pourra faire des propositions dans ce sens au moment de définir la prestation d'étude. Il serait intéressant de prendre exemple sur ce qui se fait déjà en Europe.

Les membres s'interrogent si une étude est la meilleure solution. Ce n'est qu'une première étape qui permettra de définir les besoins et les solutions à apporter.

Toutes les entreprises de l'espace Sud ne font pas partie de l'association. Cependant, l'étude portera sur l'ensemble de la zone.

Débat : Pas de remarques

Nombre de membres ayant droit de vote avant CI	15 (dont 7 membres du collège privé et 8 membres du collège public)
Conflit d'intérêt	1 – Monsieur Emmanuel SILVESTRE
Abstention	1
Nombre de voix exprimées	13
Avis défavorable	0
Avis favorable sous réserve	0
Avis favorable	13

Décision du comité de programmation : Vote Avis favorable

Madame la Conseillère régionale fait part au comité d'un avis réservé sur ce dossier.

La note méthodologique manquante sera fournie.

**Soutenir l'accompagnement à la création et au développement
de jeunes entreprises (- de 5 ans)**

**Communauté de communes du Briançonnais (en partenariat avec Communauté de
communes du Pays des Ecrins et IRCE)**

FICHE ACTION 6

Les objectifs sont :

- Diversifier, moderniser et innover en d'offre de services d'accompagnement à la création d'entreprises, via en particulier le développement d'un outil : le MOOC territorial.
- Repositionner ALTIPOLIS et LUCEO comme les portes d'entrée à la création d'entreprises sur les territoires BRIANCONNAIS-ECRINS aux côtés des autres structures d'accompagnement.
- Soutenir la post création des jeunes entreprises par des apports en collectif et en individuel pour assurer leur développement dans de bonnes conditions et dans la durée : une entreprise accompagnée a une chance de survie à 5 ans doublée.
- Soutenir le développement d'entreprises qui crée de la richesse pour le territoire (développement de filières, création d'emploi, attractivité du territoire) et qui ont fait le choix de s'installer ici.

Coût total du projet HT	80 000 €
<i>Frais salariaux</i>	21 252 €
<i>Coûts indirects (15% des frais salariaux)</i>	3 187 €
<i>Prestations de services :</i> Achat de supports numériques, maintenance informatique, location de serveurs et de salles, création graphique avec les impressions associées ou documents numériques, consultants externes et petit matériel	55 561€

Questions : Il est demandé si le projet a pris en compte la problématique de la création d'entreprises par les femmes. Il n'y a pas de réflexion particulière pour les femmes. Le porteur note une hausse de la présence de femmes chef d'entreprises accompagnées par la structure. Cependant, le projet ne contient pas d'axe spécifique à cette problématique.

Débat : Les membres soulignent qu'il s'agit du même type de projet que celui des chambres consulaires. Il se demande s'il ne s'agit pas d'une compétence de la Communauté de communes.

Il est noté IRCE est une structure dynamique mais qui bénéficie déjà de subventions.

Nombre de membres ayant droit de vote avant CI	15 (dont 7 membres du collège privé et 8 membres du collège public)
Conflit d'intérêt	3 - Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS (suppléant : Monsieur Pierre LEROY présent en conflit également) / Monsieur Jean CONREAUX / Monsieur Maurice DUFOUR
Abstention	9
Nombre de voix exprimées	3
Avis défavorable	0
Avis favorable sous réserve	0
Avis favorable	3

Décision du comité de programmation : Vote Avis favorable

Madame la Conseillère régionale fait part au comité d'un avis favorable sur ce dossier.

Messieurs Christian GRASSAN et Jean-Paul HOFFMANN quittent la séance. Monsieur GROSAN laisse son intention de vote favorable signée concernant le projet suivant au Président du GAL.

Ce projet concerne uniquement pour sa partie Habitat, les logements en tant que résidence principale. Il consiste en la réalisation d'une étude diagnostic de l'état actuel de l'habitat au Pays des Ecrins notamment en recensant les logements insalubres ou dangereux et vacants. Les besoins en matière d'économie d'énergie ou d'encouragement à l'utilisation d'énergie propre seront également identifiés. La deuxième partie consiste en l'élaboration d'un plan d'actions envisageables en dehors d'une OPAH pour répondre aux besoins existants sur le territoire, peut être en complément du Programme d'intérêt Général lancé par le Département des Hautes Alpes tant sur les logements vacants, insalubres, que sur les aspects environnementaux et d'adaptation à un public particulier (personnes âgées, personnes en situation de handicap). Enfin la troisième partie de ce projet, est de confier à un bureau d'études le recensement cartographique de tous les biens vacants sans maître sur le territoire intercommunal. Il concerne les bâtiments ainsi que les terrains fonciers.

Coût total du projet TTC	78 900 €
<i>Frais salariaux</i>	6 000 €
<i>Coûts indirects (15% des frais salariaux)</i>	900 €
<i>Prestations de services</i>	72 000 €

Questions : Concernant le budget prévisionnel, il est demandé quelle est la part entre l'étude et le recensement des biens. Le diagnostic est estimé à environ 30 000 €.

Il est demandé quels sont les résultats concrets attendus. L'objectif est de savoir quelle opération la structure peut monter pour apporter des aides aux particuliers.

Une démarche participative est envisageable.

Un bureau d'étude sera chargé de mener le diagnostic.

Il est noté qu'un diagnostic logement insalubre existe au niveau départemental. Le porteur précise que ce diagnostic n'a pas été affiné au niveau de la Communauté de communes. En outre, le projet ne porte pas que le logement insalubre. Il permettra également d'identifier les parcelles en situation de biens vacants sans maîtres.

Débat : La difficulté de comprendre le financement est soulignée ; les coûts présentés semblent élevés. Il est demandé s'il existe des retours sur ce type d'opération menée ailleurs. Sur les biens vacants, 4 Communes sur le territoire le font avec de bons résultats.

Nombre de membres ayant droit de vote avant CI	15 (dont 7 membres du collège privé et 8 membres du collège public)
Conflit d'intérêt	2 - Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS (suppléant : M. Leroy présent) Monsieur Jean CONREAUX
Abstention	3
Nombre de voix exprimées	12
Avis défavorable	0
Avis favorable sous réserve	0
Avis favorable	12

Décision du comité de programmation : Vote Avis favorable

Madame la Conseillère Régionale fait part au comité d'un avis favorable sur ce dossier.

Le Président fait un point d'information sur les dossiers reçus par l'équipe du GAL mais non présentés en opportunité. Leur état d'avancement n'a pas permis aux porteurs de projet de se présenter. Il s'agit de :

- **Association Le signal de la Grave** - Un projet d'achat de vélos électriques mis en station libre-service sur La Grave et ses hameaux : Une note a été adressée au GAL (non utilisation de la fiche projet). La chef de projet LEADER et le chargé de mission énergie du PETR ont rencontré un membre de l'association, plusieurs précisions ont été demandées et le porteur a été mis en contacts avec des acteurs du territoire pour l'aider à formaliser le projet. Le comité technique LEADER a émis un avis défavorable en l'absence de précisions. Le porteur a indiqué vouloir prendre le temps de réunir davantage d'informations avant de présenter son projet.
- **Chambre d'agriculture des Hautes Alpes** - Valorisation de l'agriculture, de ses savoir-faire et de ses produits – La fiche projet a été remis à l'équipe technique du GAL au premier dépôt de l'appel à proposition 7. Suite aux échanges avec le comité technique, la chambre préfère préciser davantage son projet, en lien avec les acteurs du territoire, avant de le soumettre au comité. La nouvelle fiche projet pourra être transmise pour le deuxième dépôt de l'appel finissant le 15 mai.
- **Association Compagnie Oisans Ecrins** – Mise en place d'un outil de vente en ligne d'activités de montagne en tout compris – Une demande de subvention a été transmise à l'équipe technique mais hors réponse à un appel à projet. La chef de projet a proposé de rencontrer la compagnie et de transmettre la demande de subvention à tous les techniciens / services susceptibles de savoir si une ligne financière permettrait de soutenir ce projet (Espaces Valléens, CIMA POIA, Services Montagne, Numérique, Tourisme Région, FEDER, FEADER, ALCOTRA, CGET, ALPARC, ...)

Les membres du comité n'ont pas de demandes particulières sur ces projets.

5/ Prochains appels à projets, date du prochain comité de programmation et questions diverses

Il est rappelé que 7 appels à propositions (appels n°1 – 2 – 4 – 5 – 7 – 8 – 9) sont en cours avec une date limite de dépôt de fiche projet fixée au 15 mai.

Il est proposé de relancer les appels à projets 3 et 6, qui sont clos depuis le 23 janvier.

Le comité peut modifier le contenu des appels :

- Proposer un délai plus long de réponse à l'appel car le dernier était court.

- Préciser davantage les régimes d'aides applicables qui imposent des taux d'aides publiques et des dépenses éligibles (pouvant impacter fortement le financement du projet).
- Imposer/Recommander au demandeur un échange avec l'équipe technique avant de déposer la fiche projet.
- Préciser que la présence du porteur de projet au comité pour opportunité est obligatoire.
- Préciser les types d'avis pouvant être formulés par les membres du comité
- Préciser la fiche projet afin d'avoir assez d'informations sur le projet

Les membres n'ont pas de remarque ni d'objection.

Le Président informe les membres que des modifications seront à faire au règlement intérieur du GAL. Cela fera l'objet d'un point à l'ordre du jour du prochain comité.

Le prochain comité est prévu entre le 19 juin et le 6 juillet. La date sera fixée non seulement suivant date de la prochaine commission permanente de la Région mais aussi après clôture le 15 mai des appels en cours.

Il est demandé à la Région la date de la prochaine sous-commission. Il devrait y avoir des sessions en mai et en juin. Les dates de ces sessions ne sont pas encore fixées.

Aucune autre question n'étant posée et l'ordre du jour étant épuisé, le comité de programmation est conclu à 21h35. Un compte rendu est édité.

Le Président du GAL

Cyrille Drujon d'Astros



